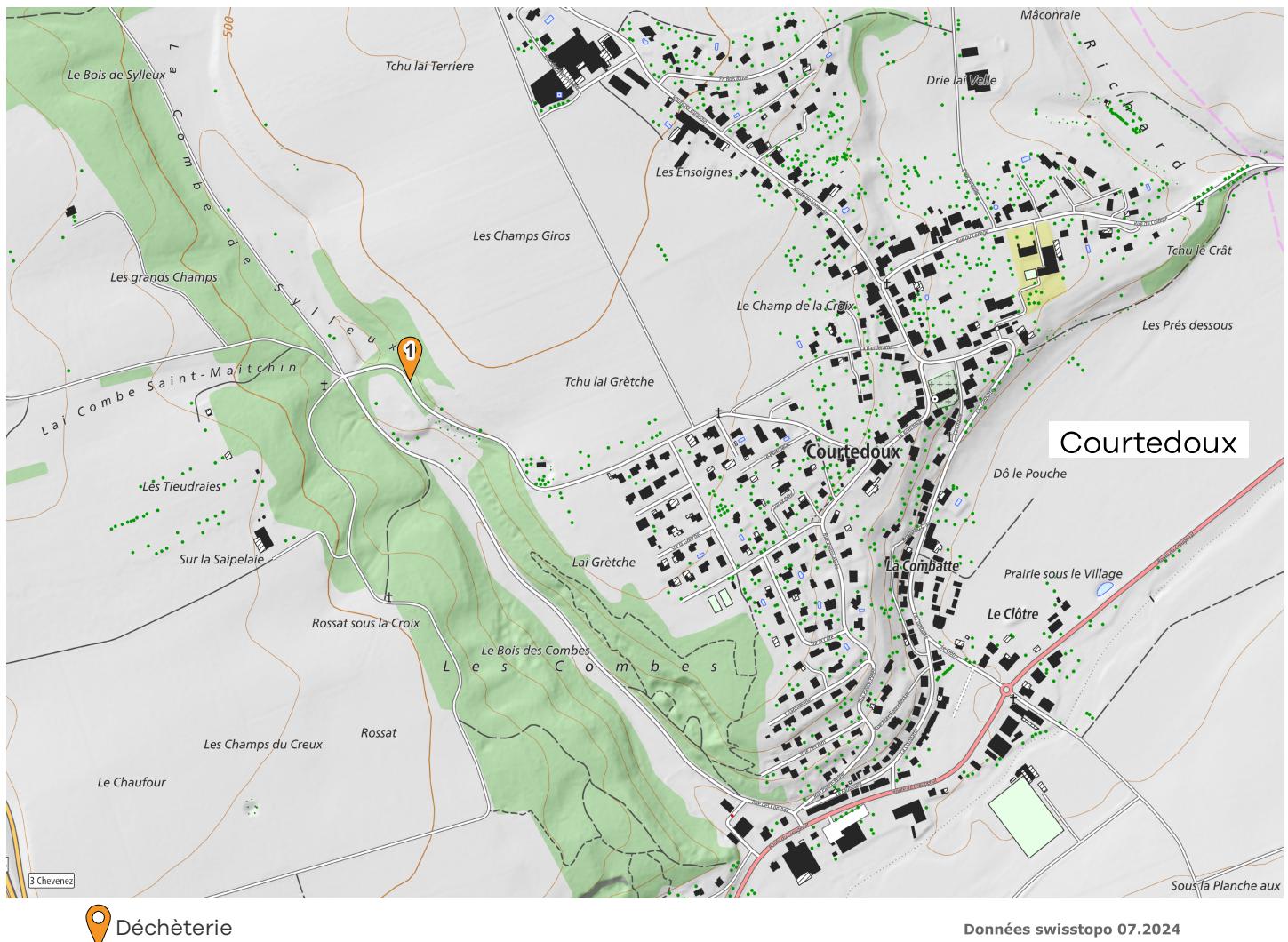


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

CENTRES DE TRI

Loca à Porrentruy : Tél. 032 466 76 66
lundi au vendredi : 07h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Quatre samedis/an de 8h à 11h00 : Janv. 10 / Avril 11 / Juillet 4 / Oct. 3.

Ramseyer SA à Courgenay : Tél. 032 471 15 52
lundi au vendredi : 07h00 à 11h45 et 13h15 à 17h15.

Centre Ecotri (Ramseyer) : lundi-mercredi-vendredi de 13h15 à 17h15.
2 samedis par mois de 09h00 à 11h45 aux dates suivantes : Janv. 3-24 / Fév. 7-21 / Mars 7-21 / Avril 11-25 / Mai 9-23 / Juin 6-20 / Juillet 4-18 / Août 8-22 / Sept. 5-19 / Oct. 3-17 / Nov. 7-21 / Déc. 5-19.

Station d'épuration de Porrentruy et Environs (SEPE) :
Chemin de Bonne-Fontaine 8
2900 Porrentruy
Tous les 3ème lundis du mois de 14h00 à 17h00, en cas de jour férié, report au 4ème lundi du mois. **A l'exception de décembre :** 2ème lundi du mois.
Peintures, colles, solvants, détergents, acides, etc.
www.sepe-porrentruy.ch.

Ma place de COMPOSTAGE

La Prairie - Route de Courtedoux - Porrentruy

Horaire libre du lundi au samedi
Accès uniquement avec le badge !

DDJ Services Sàrl

Service de déchetterie/débarras à domicile
2923 Basse-Allaine
079.933.47.73, info@ddj-services.ch
www.ddj-services.ch

SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à déposer dès 07h le matin, jour de collecte aux endroits convenus ou dans les conteneurs destinés à ce type de collecte.

Taxe au poids : Conteneurs 800L équipés d'une puce.

Contact et infos

Secrétariat communal
Administration communale
Rue du Collège 30A
2905 Courtedoux
032 466 29 10
admin@courtedoux.ch
www.courtedoux.ch

Employé de voirie
Guenin Cyril
078 714 20 79

Personne de contact Eco-point
Blaser Thierry
078 658 87 77

Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)

1 - Lieu dit "Grêtche" (sans éclairage) : verre, carton propre, boîtes de conserve, alu, huiles, textiles et chaussures, déchets inertes ménagers, ferraille, dosettes de café en alu, papier, cendres de bois.
Ouverture le mercredi (heure d'été) de 16h00 à 18h00 (heure d'hiver) de 15h à 17h et le samedi de 9h00 à 11h30, toute l'année.
Les déchets encombrants combustibles provenant de la transformation, de la démolition d'immeuble, du vidage de greniers, caves ou anciennes maisons ne peuvent être déposés à la déchèterie.
Dans ce cas, les propriétaires doivent s'approcher des entreprises spécialisées pour leur commander une benne destinée à recevoir ces déchets.

Attention: site sous vidéosurveillance selon règlement de sécurité locale du 19.04.2018 de la commune mixte de Courtedoux.

Autorité responsable: Conseil communal de Courtedoux.

La commune a conclu un partenariat avec l'entreprise DDJ Services. Les intéressés peuvent contacter M. Yvan Tigani, 079/933 47 73 pour plus de détails.





2026

Calendrier

Courtedoux

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M			1			3
J 1	Nouvel An		2	 		4 Fête-Dieu
V 2	Saint Berchtold		3	Vendredi Saint	1 Fête du travail	5  
S 3			4		2	6
D 4	1	1	5	Pâques	3	7
L 5	2	2	6	Lundi de Pâques	4	8
M 6	3	3	7		5	9
M 7	4	4	8		6	10
J 8	5	5	9		7	11
V 9	 	6  	6  	10  	8  	12  
S 10	7	7	11		9	13
D 11	8	8	12		10	14
L 12	9	9	13		11	15
M 13	10	10	14		12	16
M 14	11	11	15		13	17
J 15	12	12	16		14 Ascension	18
V 16	 	13  	13  	17  	15  	19  
S 17	14	14	18		16	20
D 18	15	15	19		17	21
L 19	16	16	20		18	22
M 20	17	17	21		19	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 21	18	18	22		20	24
J 22	19	19	23		21	25
V 23	 	20  	20  	24  	22  	26  
S 24	21	21	25		23	27
D 25	22	22	26		24 Pentecôte	28
L 26	23	23	27		25 Lundi de Pentecôte	29
M 27	24	24	28		26	30
M 28	25	25	29		27	
J 29	26	26	30  		28	
V 30	 	27  	27  		29  	
S 31	28	28			30	
D		29			31	
L		30				
M		31				



2026

Calendrier

Courtedoux

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1 La Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16 Lundi de St Martin	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien **trier** ?

Les types de déchets



Ordures ménagères sacs SIDP
Tournées voir calendrier.



Capsules Nespresso (aluminium)
Eco-point La Grétche.



Ferraille (objets métalliques)
Eco-point La Grétche.



Appareils électriques et électroniques
Par les points de vente ou les centres de tri.



Aluminium et boîtes de conserve
Les boîtes aplaties seront déposées à l'Eco-point La Grétche.



Dépouilles d'animaux
Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51 - 2900 Porrentruy - tél. 079.816.33.67.
Si urgence police tél. 032.465.77.22.



Papier
Eco-point la Grétche.
A déposer dans la benne à papier.
Seuls les journaux, magazines, illustrés et le papier de bureau.



Déchets spéciaux des ménages
Aux points de vente; au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème si 3ème férié, à l'exception de décembre : 2ème lundi du mois; de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032.466.33.66.



Carton propre
Eco-point La Grétche, propre et aplati. Exclus : emballages de lait, de jus de fruit, de lessive et de produits surgelés contenant de l'alu, carton ayant contenu de la nourriture (pizza, etc.).



Huiles minérales et végétales
Eco-point La Grétche.



Verre
Eco-point La Grétche.



Médicaments
A restituer aux points de vente.



Déchets inertes (petites quantités)
Déchets inertes issus des ménages (vaisselle usagée, porcelaine). Petite quantité = l'équivalent d'un sac poubelle 35l. Déchets de chantiers interdits.



Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente ou les centres de tri.



Flacons en plastique avec bouchon
Dans les sacs officiels SIDP.
Les bidons de lessive sont repris par les points de vente.



PET
Par les points de vente.



Piles et accumulateurs
Par les points de vente ou les centres de tri.



Pneus
Par les points de vente, ou chez Ramseyer ou Loca.



Textiles et chaussures
Lors des collectes de textiles.
Dans le conteneur à textiles à l'Eco-point La Grétche.



Aérosols
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion).
Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans un sac SIDP.



Berlingots / Briques à boissons
Dans des sacs poubelles officiels SIDP. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent être recyclés avec le carton.



CD
Prioritairement aux points de vente ou dans les sacs officiels SIDP.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Par les points de vente.



Déchets encombrants combustibles payants
A déposer dans les centres de tri Loca SA ou Ramseyer SA.



Plastiques agricoles
Ces déchets d'emballage, plastiques agricoles doivent être remis à une entreprise d'élimination agréée.



Déchets compostables ménagers
Place de compostage La PRAIRIE.
Déchets de jardin et déchets de cuisine non cuisinés.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Ne concerne pas les restaurants.
Seuls les restes ménagers peuvent être traités dans les centres de compostage. Viande/volaille/os/arrêtes, à mettre dans un sac taxé.





Fraudeurs avec les déchets

Les fraudeurs sont responsables des augmentations de taxes sur les déchets. En effet, le dépôt de déchets sauvages dans les forêts et à la déchèterie engendre des frais de nettoyage et de manutention qui se répercutent dans les taxes communales. De même que les déchets mal répartis dans les bennes de la déchèterie engendrent, eux-aussi, des frais de manutention supplémentaires. Sensibles à la propreté de notre village, nous remercions chacun de sa coopération et sa vigilance.

Les citoyens de Courtedoux peuvent déposer les déchets suivants à la déchèterie :

Aluminium et boîtes de conserve

Capsules Nespresso (uniquement aluminium)

Carton propre

Déchets inertes en petites quantités (max. l'équivalent d'un sac poubelle 35l)

Cendres

Papier (journaux, magazines, illustrés et le papier de bureau)

Huiles minérales et végétales

Textiles

Verre

Ferraille

Information à la population

En bref, rappelons que les objectifs prioritaires de la gestion des déchets sont leur réduction, leur valorisation et leur élimination de manière propre et économique.

1. Les déchets urbains incinérables des ménages (DUC) sont les déchets qui ne sont pas recyclables qui rentrent dans un sac poubelle de 110 litres.
2. Les déchets encombrants combustibles (DEC) sont la part des déchets urbains incinérables des ménages qui ne peut être collectée dans des sacs poubelles en raison de leur encombrement ou de leur poids.
3. Pour la benne à verre, il faut préalablement enlever les bouchons en liège et les capsules en métal ou caoutchouc.
4. La benne à papier reçoit les journaux, le papier, les prospectus en tous genres.
5. La benne à carton récupère les cartons propres et pliés y compris le carton ondulé, les livres et les boîtes à œufs. Attention les cartons ayant contenu de la nourriture (pizza, kebab, ...) sont interdits et trouvent leur place dans les sacs poubelles taxés SIDP.
6. La benne pour les matériaux inertes récupère en petites quantités (= l'équivalent d'un sac poubelle 35l) les vitres et miroirs ainsi que la porcelaine, la faïence et la céramique, la vaissellerie produite par les ménages. Les déchets de chantiers y sont strictement interdits.
7. La benne pour les huiles usagées, récupère les huiles de friture des ménages. Elles ne doivent jamais être jetées dans les WC ou l'évier, car elles peuvent boucher vos canalisations.
8. La benne à ferraille regroupe tous les déchets métalliques qu'ils soient ferreux (acier, fonte), et non ferreux (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton). Il est de plus obligatoire de démonter et séparer la ferraille de tous les objets en bois, en plastique ou autres matières. Les véhicules hors d'usage et leurs composants, notamment les pneus et les batteries, doivent être acheminées auprès d'entreprises spécialisées.